

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 16 novembre 2022.

CE-2022-1133-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise les conseillères, Vicky Mokas et Anna Guarnieri, à participer à la cérémonie de remise des *Prix d'excellence de l'administration publique*, édition 2022, qui se tiendra le 24 novembre 2022 au Centre des congrès de Québec.

QUE les frais afférents à cet événement soient et seront remboursés sur présentation des pièces justificatives selon les tarifs prévus au règlement numéro 838, le tout conformément aux articles 25 et 26 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 17 novembre 2022



GREFFIER

5.1

Direction responsable	Cabinet
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	16 novembre 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Participation de deux élues du conseil municipal de la Ville de Terrebonne à la cérémonie de remise des Prix d'excellence de l'administration publique pour l'Édition Prix d'excellence 2022 qui se tiendra à Québec dans les enceintes du Centre des congrès de Québec le 24 novembre 2022

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le comité exécutif approuve la participation des conseillères Vicky Mokas et Anna Guarnieri à la cérémonie de remise des Prix d'excellence de l'administration publique pour l'Édition Prix d'excellence 2022 qui se tiendra à Québec dans les enceintes du Centre des congrès de Québec le 24 novembre 2022.

QUE les frais pour participer à cet événement, le cas échéant, soient et seront remboursés sur présentation des pièces justificatives, le tout conformément à ce qui est prévu au règlement numéro 838 décrétant un tarif pour le remboursement à un élu d'une dépense préalablement autorisée.

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signataire :

Carole Poirier

Date : 2022-11-03

Carole Poirier
Directrice de cabinet

Direction responsable	Cabinet
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	16 novembre 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Participation de deux élues du conseil municipal de la Ville de Terrebonne à la cérémonie de remise des Prix d'excellence de l'administration publique pour l'Édition Prix d'excellence 2022 qui se tiendra à Québec dans les enceintes du Centre des congrès de Québec le 24 novembre 2022

CONTENU

Mise en contexte

Le Prix d'excellence de l'administration publique est organisé et décerné par l'Institut d'administration publique du Québec (IAPQ), un organisme à but non lucratif qui a pour principale mission de promouvoir l'excellence et de valoriser les meilleures pratiques des administrations publiques au Québec.

L'IAPQ rejoint tant les fonctions publiques québécoise, municipale et fédérale au Québec que les secteurs de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi que le milieu universitaire. Son conseil d'administration compte sur la compétence et l'expertise d'administratrices et d'administrateurs issus de ces diverses sphères.

Dans le cadre de sa programmation annuelle, l'IAPQ offre des activités de développement sur des sujets d'intérêt concernant la gestion publique. Ces activités servent aussi de forums où les participants peuvent échanger sur les défis de l'administration publique.

L'IAPQ encourage l'innovation et les pratiques exemplaires en décernant, tous les ans, les Prix d'excellence de l'administration publique du Québec. Chaque année, des projets novateurs se concrétisent et des personnes s'illustrent dans différents milieux. C'est très important de reconnaître le travail du personnel ou des collègues.

Les Prix d'excellence de l'administration publique peuvent contribuer à rehausser la mobilisation au sein de différentes administrations et dans leurs équipes. Ils permettent également d'accroître la fierté de toutes les organisations finalistes ou lauréates.

Historique des décisions

N/A

Description

Le présent dossier vise à autoriser les conseillères Vicky Mokas et Anna Guarnieri à participer à la cérémonie de remise des Prix d'excellence de l'administration publique pour l'Édition Prix d'excellence 2022 qui se tiendra à Québec le 24 novembre 2022.

Le dossier vise également à autoriser les dépenses associées à la participation à l'évènement ci-dessus mentionné, sur présentation des pièces justificatives.

Justification

La participation des deux conseillères à cet évènement, s'inscrit dans la volonté de l'administration de la Ville de Terrebonne de promouvoir l'excellence et la performance. C'est aussi l'occasion de partager les meilleures pratiques des différentes administrations publiques ainsi que l'innovation qui marque certains projets.

Conformément aux *Règlements numéro 838 décrétant un tarif pour le remboursement à un élu d'une dépense préalablement autorisée* et en vertu du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires*, tout élu doit être préalablement autorisé par le comité exécutif avant d'engendrer une dépense pour laquelle il entend se faire rembourser par la Ville.

Les frais d'hébergement, de déplacement et de repas seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Aspects financiers

Les dépenses autorisées par le conseil municipal seront remboursées par le budget du cabinet jusqu'au montant maximal de 1100 \$ tel qu'indiqué sur la fiche financière.

Calendrier et étapes subséquentes

- Présentation des factures et preuves de paiement.

PIÈCES JOINTES

- La fiche financière.

PIÈCES JOINTES

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Carole Poirier

Date : 2022-11-03

Carole Poirier
Directrice de cabinet



Terrebonne

Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 16 novembre 2022.

CE-2022-1134-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine le statut d'employé régulier permanent de Marie-Pier Maisonneuve à titre de cheffe de section, administration, à la Direction des travaux publics, suite à la fin de sa période de probation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 17 novembre 2022


GREFFIER

10.1

Direction responsable	Ressources humaines
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	16 novembre 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Fin de la période de probation de Marie-Pier Maisonneuve, d'une chef de section, administration, poste cadre régulier à temps complet, à la Direction des travaux publics.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'entériner le statut d'employé régulier permanent de madame Marie-Pier Maisonneuve à titre de chef de section, administration, à la Direction des travaux publics, suite à la fin de sa période de probation.

Signataire :		Signature numérique de Serge Villandré Date : 2022.11.07 12:48:21 -05'00'	Date : _____
	<hr/> Direction générale		

Direction responsable	Ressources humaines
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	16 novembre 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Fin de la période de probation de Marie-Pier Maisonneuve d'une chef de section, administration, poste cadre régulier à temps complet, à la Direction des travaux publics.

CONTENU

Mise en contexte

En vertu de l'article 64 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs, le conseil municipal délègue au comité exécutif le pouvoir d'embaucher un cadre, excluant le directeur général, le greffier, le trésorier, les directeurs et leurs adjoints, et à le confirmer à ce poste lorsqu'il a complété avec succès sa période de probation.

Le 23 mai 2022, le comité exécutif entérinait l'embauche de madame Marie-Pier Maisonneuve à titre de chef de section, administration, à la Direction des travaux publics. La période de probation de madame Maisonneuve se terminera le 23 novembre 2022. Madame Maisonneuve a su démontrer depuis son entrée en fonction qu'elle est pleinement en mesure de répondre aux exigences de son poste, tel que le confirme l'évaluation formelle de son rendement.

Historique des décisions

CE-2022-546-DEC embauche d'une chef de section, administration, à la direction des travaux publics.

Description

À cet effet, nous recommandons que le comité exécutif entérine le statut d'employé régulier permanent de madame Marie-Pier Maisonneuve à titre de chef de section, administration, à la Direction des travaux publics.

Justification

Il y a lieu d'entériner le statut d'employé régulier permanent de madame Marie-Pier Maisonneuve au poste de chef de section, administration, à la Direction des travaux publics.

Aspects financiers

N/A

Calendrier et étapes subséquentes

PIÈCES JOINTES

N/A

SIGNATURES

Responsable du dossier :

JULIE TREMBLAY

Signature numérique de JULIE
TREMBLAY
Date : 2022.11.03 10:44:36
-04'00'

Date : _____

**Julie Tremblay, Technicienne en ressources humaines
Direction des ressources humaines**

Endosseur :



Caroline Durand
2022.11.04 08:59:42
-04'00'

Date : _____

**Caroline Durand, CRIA, Chef de division, dotation et développement organisationnel
Direction des ressources humaines**

Approbateur :

Hélène Akzam

Signature numérique de
Hélène Akzam
Date : 2022.11.06 21:12:31
-05'00'

Date : _____

**Hélène Akzam, CRHA, Directrice
Direction des ressources humaines**

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 16 novembre 2022.

CE-2022-1135-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du procès-verbal du Comité technique de circulation (CTC) du 11 octobre 2022 et adopte les requêtes de signalisation mentionnées ci-dessous :

RÉSOLUTION	DÉTAIL
CTC-2022-10-11/01	Approuver la demande d'ajout de signalisation pour la zone parc de la rue du Rhône.
CTC-2022-10-11/02	Approuver la recommandation du CTC pour l'ajout d'une balise de centre de rue sur la rue de Vallières et l'ajout de la rue à la liste de celles à analyser pour la phase 2 de la réduction de la vitesse à 30 km/h, puisque la demande initiale d'aménager un dos d'âne allongé ne satisfait pas les critères de base.
CTC-2022-10-11/06	Approuver la demande d'aménagement de radars pédagogiques sur le boulevard J.-S.-Archambault.
CTC-2022-10-11/08	Approuver la demande d'interdiction de stationnement au bout de la rue Fernand-Poitras, sur une distance d'environ deux (2) véhicules.
CTC-2022-10-11/10	Approuver la demande d'ajout de marquage au sol d'arrêt et de signalisation de traverse piétonnière à l'intersection de la rue du Saule-Noir et l'allée du Grand-Pic.
CTC-2022-10-11/11	Approuver la demande d'ajout de bollard flexible en marge du dos d'âne allongé de la rue René.
CTC-2022-10-11/12	Approuver la demande de mise à jour de la signalisation sur le boulevard des Entreprises, entre l'avenue Claude-Léveillée et l'accès aux Complexes Sportifs Terrebonne.
CTC-2022-10-11/13	Approuver la demande de mise à jour de la signalisation sur l'avenue des Roseaux pour l'accès au secteur.

RÉSOLUTION	DÉTAIL
CTC-2022-10-11/14	Approuver la demande de mise à jour de la signalisation de la rue Georges-Corbeil.
CTC-2022-10-11/15	Approuver la demande de mise à jour de la signalisation du stationnement pour l'accès à la TransTerrebonne sur le boulevard de la Pinière.
CTC-2022-10-11/16	Approuver la demande de mise à jour de la traverse piétonne donnant accès aux boîtes postales de la rue d'Angora par du marquage au sol et l'ajout d'une dalle de béton.
CTC-2022-10-11/18	Approuver la demande d'interdiction de stationnement sur la rue Maria, à l'intersection de la rue Florence, le long du terrain du 6841, rue Florence.
CTC-2022-10-11/19	Approuver la demande d'interdiction de stationnement dans les courbes de la place du Ruisseau-Noir.
CTC-2022-10-11/20	Approuver la demande d'ajout des panneaux de rappels de « Stationnement interdit » le long de la piste cyclable de la rue Guérin.
CTC-2022-10-11/23	Approuver la recommandation du CTC pour l'ajout de marquage au sol de type « ligne axiale » sur la rue René-Lecavalier, puisque la demande initiale d'aménager un dos d'âne ou un arrêt ne satisfait pas les critères.
CTC-2022-10-11/26	Approuver la recommandation du CTC pour l'ajout de marquage au sol de type « ligne d'arrêt » à l'intersection des rues de Champigny et place de Lussac, puisque la demande initiale d'aménager un dos d'âne allongé à l'intersection ne satisfait pas les critères de base.
CTC-2022-10-11/27	Approuver la demande de retrait de l'arrêt sur la rue du Coursier.
CTC-2022-10-11/29	Approuver la demande provenant de la Direction du génie pour la réduction de la limite de vitesse de 70 km/h à 50 km/h sur la dernière portion du chemin Saint-Charles vers la Ville de Charlemagne.

RÉSOLUTION	DÉTAIL
CTC-2022-10-11/30	Approuver la demande d'augmentation du temps alloué au feu prioritaire à l'intersection du chemin des Anglais et de la rue O'Diana.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 17 novembre 2022



GREFFIER

14.1

Direction responsable	Direction du génie
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	16 novembre 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	Non applicable
Objet	Dépôt du procès-verbal et adoption des requêtes de signalisation du comité technique de circulation (CTC) du 11 octobre 2022.

IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre connaissance du dépôt du procès-verbal du comité technique de circulation (CTC) du 11 octobre 2022 et d'adopter les requêtes de signalisation mentionnées ci-dessous :

Comité de circulation du 11 octobre 2022

RÉSOLUTION

DÉTAIL

CTC-2022-10-11/01	Approuver la demande d'ajout de signalisation pour la zone parc de la rue du Rhône.
CTC-2022-10-11/02	Approuver la recommandation du comité de circulation pour l'ajout d'une balise de centre de rue sur la rue de Vallières et ajouter la rue à la liste des rues à analyser pour la phase 2 de réduction de vitesse à 30 km/h, car la demande initiale d'aménager un dos d'âne allongé ne satisfait pas les critères de base.
CTC-2022-10-11/06	Approuver la demande d'aménagement de radars pédagogiques sur le boulevard J. S.-Archambault.
CTC-2022-10-11/08	Approuver la demande d'interdire le stationnement au bout de la rue Fernand-Poitras, sur une distance d'environ deux véhicules.
CTC-2022-10-11/10	Approuver la demande d'ajout de marquage au sol d'arrêt et de signalisation de traverse piétonnière à l'intersection de la rue du Saule-Noire et l'allée du Grand-Pic.
CTC-2022-10-11/11	Approuver la demande d'ajout de bollard flexible en marge du dos d'âne allongé de la rue René.
CTC-2022-10-11/12	Approuver la demande de mise à jour de la signalisation sur le boul. des Entreprises, entre l'avenue Claude-Léveillé et l'accès au complexe sportif.

RÉSOLUTION

DÉTAIL

CTC-2022-10-11/13	Approuver la demande de mise à jour de la signalisation sur l'avenue des Roseaux pour l'accès au secteur.
CTC-2022-10-11/14	Approuver la demande de mise à jour de la signalisation de la rue Georges-Corbeil.
CTC-2022-10-11/15	Approuver la demande de mise à jour de la signalisation du stationnement pour l'accès à la TransTerrebonne sur le boul. de la Pinière.
CTC-2022-10-11/16	Approuver la demande de mise à jour de la traverse piétonne donnant accès aux boîtes postales de la rue d'Angora par du marquage au sol et l'ajout d'une dalle de béton.
CTC-2022-10-11/18	Approuver la demande d'interdire le stationnement sur la rue Maria à l'intersection de la rue Florence le long du terrain de l'adresse 6841, rue Florence.
CTC-2022-10-11/19	Approuver la demande d'interdire le stationnement dans les courbes de la place du Ruisseau-Noir.
CTC-2022-10-11/20	Approuver la demande d'ajouter des panneaux de rappels de stationnement interdit le long de la piste cyclable de la rue Guérin.
CTC-2022-10-11/23	Approuver la recommandation du comité de circulation pour l'ajout de marquage au sol de type ligne axiale sur la rue René-Lecavalier, ne rencontrant pas les critères pour la demande initiale d'aménager un dos d'âne ou un arrêt.
CTC-2022-10-11/26	Approuver la recommandation du comité de circulation pour l'ajout de marquage au sol de type « ligne d'arrêt » à l'intersection des rues de Champigny et place de Lussac, car la demande initiale d'aménager un dos d'âne allongé à l'intersection ne satisfait pas les critères de base.
CTC-2022-10-11/27	Approuver la demande de retirer l'arrêt sur la rue du Coursier.
CTC-2022-10-11/29	Approuver la demande provenant de la Direction du génie pour réduire la limite de vitesse de 70 km/h à 50 km/h sur la dernière portion du chemin Saint-Charles, vers la ville de Charlemagne.
CTC-2022-10-11/30	Approuver la demande d'augmenter le temps alloué au feu prioritaire à l'intersection du chemin des Anglais et de la rue O'Diana.

Signataire :



Signature numérique de
Stéphane Larivée
Date : 2022.11.08 08:27:23
-05'00'

Direction générale

Date : _____

Direction responsable	Direction du génie
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	16 novembre 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	Non applicable
Objet	Dépôt du procès-verbal et adoption des requêtes de signalisation du comité technique de circulation (CTC) du 11 octobre 2022.

CONTENU

Mise en contexte

Le règlement municipal numéro 718 créant les commissions du conseil et abrogeant le règlement numéro 17-2 et suivants a été adopté le 13 août 2018.

Le conseil municipal a ainsi décrété la création de sept (7) commissions permanentes, dont la Commission de la sécurité publique (CSP). Le comité de circulation, créé en 2003, relève de la CSP et traite les requêtes de circulation formulées par les citoyen(ne)s de la Ville de Terrebonne.

En 2022, l'adoption du règlement numéro 820 abrogera les règlements numéros 718 et 718-1 et mettra à jour les dispositions régissant les sept (7) commissions permanentes du conseil municipal suivantes :

- Commission de l'administration (CADM) ;
- Commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire (CPAET) ;
- Commission des sports, loisirs et plein air (CLOI) ;
- Commission du développement social et communautaire (CSOC) ;
- Commission de la sécurité publique (CSP) ;
- Commission de l'environnement, de la mobilité et du développement durable (CEMDD) ;
- Commission de la culture, du patrimoine et du tourisme (CCUL).

Relevant toujours de la CSP, le comité technique de circulation a pour principale mission d'assurer la sécurité des citoyens. À cet égard, le comité assure le suivi des requêtes de circulation et informe le conseil de toute mesure à prendre concernant la signalisation routière, le stationnement, les mesures de modérations, les vitesses, le camionnage et tout autre sujet se rapportant à sa mission. Au besoin, ils peuvent inviter des collaborateurs pour mieux analyser des dossiers.

Il recommande aussi au besoin les campagnes de sécurité routière ou de prévention de toute sorte ayant une incidence sur la sécurité publique.

Historique des décisions

26 octobre 2022 — CE-2022-1051-DEC

Réunion précédente

Dépôt du procès-verbal du comité technique de circulation (CTC) et des requêtes de signalisation du 15 septembre 2022.

Description

À cet effet, vous trouverez ci-joint le procès-verbal des requêtes de signalisation du comité technique de circulation (CTC) du 11 octobre 2022.

Justification

Conformément à l'article 5 du règlement numéro 820, chaque commission doit rendre compte au comité exécutif de ses travaux au moyen d'un procès-verbal signé par son président. Comme le comité technique de circulation relève de la Commission de la sécurité publique (CSP), il doit respecter les mêmes exigences.

Aspects financiers

s.o.

Calendrier et étapes subséquentes

Les prochaines rencontres auront lieu le :

- 15 novembre 2022 ;
- 13 décembre 2022

PIÈCES JOINTES

- Procès-verbal des requêtes du comité technique de circulation du 11 octobre 2022.

SIGNATURES

Responsable du dossier :



2022.11.07

12:01:20 -05'00'

Date : _____

Patrick Bourassa, T. P.
Chargé de projet — Circulation et utilités publiques
Direction du génie

Endosseur :



Signé numériquement par
Marc-André Thériège
Date: 2022.11.07
13:02:01-05'00'

Date : _____

Marc-André Thériège, ing.
Chef de division — Infrastructures
Direction du génie

Approbateur :

Date : _____

Stéphane Larivée, ing., MBA
Directeur par intérim
Direction du génie



Terrebonne

Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 16 novembre 2022.

CE-2022-1136-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, sur recommandation de la Direction de l'urbanisme durable, autorise le Comité consultatif de toponymie (CCT) à procéder à l'analyse de la demande interne de la Direction de la police concernant la désignation toponymique pour le futur quartier général (QG) de la police.

QUE ses recommandations soient soumises au comité exécutif, le tout conformément au règlement numéro 665.

QUE le CCT soit autorisé à s'adjoindre d'une personne-ressource experte afin de l'aider dans son analyse, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 17 novembre 2022

GREFFIER

Direction responsable	Direction de l'urbanisme durable
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	16 novembre 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Demande d'analyse auprès du comité consultatif de toponymie pour la proposition soumise quartier général de la Police sise au 1004 avenue Gabrielle-Roy (N/D : 2022- 00308)

IL EST RECOMMANDÉ :

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'urbanisme durable que le comité exécutif:

AUTORISE le comité de toponymie à procéder à l'analyse de la demande interne de la Direction de la police afin de désigner un toponyme pour le futur quartier général de la police de Terrebonne;

AUTORISE le comité consultatif de toponymie à soumettre ses recommandations au comité exécutif tel que prévu au règlement 665;

AUTORISE le comité de toponymie à s'adjoindre d'une personne-ressource experte afin d'aider le comité consultatif de toponymie dans son analyse, le cas échéant.

Signataire :



Signature numérique de
Stéphane Larivée
Date : 2022.11.04
10:15:56 -04'00'

Direction générale

Date : _____

Direction responsable	Direction de l'urbanisme durable
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	16 novembre 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	<p>Demande d'analyse auprès du comité consultatif de toponymie pour la proposition soumise_ quartier général de la Police sise au 1004 avenue Gabrielle-Roy</p> <p>(N/D : 2022- 00308)</p>

CONTENU

Mise en contexte
<p>En vertu du règlement no 665 constituant le comité consultatif de toponymie de la Ville de Terrebonne, le comité a le mandat de procéder à la désignation odonymique des allées, avenues, chemins, boulevards, rues et ruelles ainsi qu'à la désignation toponymique des carrefours, places ou parcs publics, immeubles de la Ville de Terrebonne.</p> <p>En vertu de l'article 3 du règlement no 665 qui prévoit la procédure de dénomination et qu'à ce titre, le comité consultatif de toponymie doit pour l'étude, l'analyse et recommandations, être mandaté par le comité exécutif ou le conseil.</p>
Historique des décisions
N/A
Description
<p>Suivant la réception d'une demande de la Direction de la police, donner mandat au comité afin qu'il puisse analyser à la lumière du règlement 665, la demande effectuée pour désigner un futur édifice municipal en l'honneur d'un ancien directeur du service de police de Terrebonne et initiateur du projet de construction de cet édifice.</p>
Justification
N/A

Aspects financiers

N/A

Calendrier et étapes subséquentes


Suivant l'obtention du mandat d'étude par le comité exécutif, la résolution sera transmise au comité consultatif de toponymie pour procéder à l'analyse de la demande et formuler ses recommandations auprès du comité exécutif.

PIÈCES JOINTES

- Demande interne;
- Plan de localisation;
- Plan de l'édifice visé.

SIGNATURES

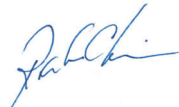
Responsable et endosseur du dossier :

 2022.10.31
09:38:57
-04'00'

Date : 31 octobre 2022

MARIE-JOSÉE CHICOINE
Chef de division, permis inspections et requêtes
Direction de l'urbanisme durable

Approbateur :

 Signature
numérique de
Robert Chicoine
Date : 2022.10.31
09:50:28 -04'00'

ROBERT CHICOINE
Directeur
Direction de l'urbanisme durable